GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :09/10/00
N° DE DEPOT :16555
R.C.S. LYON :333 977 445
N° DE GESTION:92 B 00989

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société ---------
SOFONLY

51 BD VIVIER MERLE
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Quatre pieces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

SOFONLY

Extrait du
Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 09 juin 2000

L'an deux mille,
et le neuf juin à 14 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de SOFONLY se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

.....

La séance est présidée par Monsieur GIBOZ en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

.....

A cette occasion, il est pris acte de la démission de Monsieur Henri GUITELMACHER de son poste d'Administrateur. En remplacement, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Hervé LAURENT pour la durée du mandat restant à courir.

.....

Certifié conforme à l'original
Alain BOCCARD
Président

s.a au capital de 127.001.400 F
siren 333 977 445 - rcs Lyon

siège social
Le Challenger
51, boulevard Vivier Merle
bp 3272
69403 Lyon cedex 03
fax 04 72 13 20 39
tél. 04 72 13 21 31

membre du réseau Euro Cil

GROUPE CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DU LOGEMENT

GROUPE CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DU LOGEMENT

SOFONLY

Extrait du
Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 09 juin 2000

L'an deux mille,
et le neuf juin à 14 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de SOFONLY se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

.....

La séance est présidée par Monsieur GIBOZ en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence, constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

.....

.....

Le Conseil d'Administration prend ainsi acte du départ de Monsieur GIBOZ ; au titre de ses mandats de Président et d'Administrateur, le Conseil coopte Monsieur Alain BOCCARD en qualité d'Administrateur aux lieu et place de Monsieur Jean-Pierre GIBOZ et le nomme, à l'unanimité, Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Ces décisions prendront effet à l'issue du présent Conseil d'Administration.

Le Président assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration. Il pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

.....

certifié conforme à l'original

Alain BOCCARD
Président

s.a au capital de 127.001.400 F
siren 333 977 445 - rcs Lyon

siège social
Le Challenger
51, boulevard Vivier Merle
bp 3272
69403 Lyon cedex 03
fax 04 72 13 20 39
tél. 04 72 13 21 31

membre du réseau Euro Cil

GROUPE CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DU LOGEMENT

CAISSE
INTERPROFESSIONNELLE
DU LOGEMENT

ligne directe :

Lyon le 27 Juin 2000

Monsieur le Président
SOFONLY
51 Boulevard Vivier Merle
69003 Lyon

Monsieur le Président,

Nous vous informons que notre Conseil d'Administration a désigné lors de sa séance du 26 Juin 2000 **Monsieur Henri GUITELMACHER** en qualité de représentant permanent de **la CILL** au Conseil d'Administration de SOFONLY, aux lieu et place de Monsieur Alain BOCCARD.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.

Claude JOUSSERANDOT
Directeur Général

siège social
Le Challenger
3, av. Georges Pompidou
bp 3272
69403 Lyon cedex 03
fax 04 72 13 20 39
tél. 04 72 13 20 50

www.cill.com
e-mail
assistance@cill.com

association loi 1901
déclarée à la Préfecture
le 8 février 1954
siren 779 860 840

membre du réseau Euro Cil

GROUPE CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DU LOGEMENT

SOFONLY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2000

L'an deux mille,
et le trente juin à 11 heures,

Les actionnaires de SOFONLY, Société Anonyme au capital de 127.001.400 francs, dont le siège social est à Lyon 3ème, 51, boulevard Vivier-Merle, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire.
Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple datée du 14 juin 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par les actionnaires présents, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Alain BOCCARD préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Henri GUITELMACHER, représentant la CILL actionnaire détenant le plus grand nombre d'actions, et Monsieur Marc TIXIER, représentant la CGC, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Claude JOUSSERANDOT est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur de PARISOT, représentant la Fiduciaire Continentale Lyon, Commissaire aux Comptes de la Société, et Madame SERVOZ, secrétaire, assistent à la réunion.

La feuille de présence permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société
- la feuille de présence et les formulaires de vote par correspondance ou par procuration parvenus à la société dans les délais statutaires
- une copie de la convocation adressée aux actionnaires
- une copie de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes accompagnée du récépissé postal

s.a au capital de 127.001.400 F
siren 333 977 445 - rcs Lyon

siège social
Le Challenger
51, boulevard Vivier Merle
bp 3272
69403 Lyon cedex 03
fax 04 72 13 20 39
tél. 04 72 13 21 31

membre du réseau Euro Cil

Il dépose également sur le bureau les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1999
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966
- le texte des résolutions

Le Président déclare que ces documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 1999 et présentation des comptes
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999
- Approbation de ces rapports et des comptes
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966 et approbation de ce rapport
- Affectation du résultat
- Ratification de la nomination d'Administrateurs
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Pouvoirs pour formalités

Puis, il donne lecture et commente le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1999, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 3.073.954,12 francs.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve dans les conditions du dernier alinéa de l'article 103 de la loi sur les Sociétés Commerciales, les conventions visées par les dispositions de l'article 101 et mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte dans le calcul du quorum.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3.073.954,12 francs :

- à la réserve légale 2.700.000,00 FF
 portant celle-ci à 12.700.140,00 FF

- le solde au report à nouveau 373.954,12 FF
 portant celui-ci à 497.090,59 FF

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de la Société, de Monsieur Alain BOCCARD coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 09 juin 2000, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre GIBOZ, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de la Société, de Monsieur Hervé LAURENT coopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 09 juin 2000, en remplacement de Monsieur Henri GUITELMACHER, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur du Groupement des Entreprises Diverses (G.E.D.) arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions soit pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat d'Administrateur de Monsieur René GIRAUD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions soit pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie extraite des présentes en vue d'effectuer toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président
Alain BOCCARD

Le Secrétaire
Claude JOUSSERANDOT

Les scrutateurs

Marc TIXIER

Henri GUITELMACHER